

## **Procès-verbal du conseil municipal du 26 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six du mois de juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de M. Alban FONTENILLE Maire.

**PRESENTS :** MM BENOIT M. - CHARRETIER J. - COHAS E. - FONTENILLE A. – LAURENCERY E. - MOREL C.

**ABSENTS EXCUSES :** BENOIT R (ayant donné pouvoir à Michèle BENOIT) - BESSY J (ayant donné pouvoir à Emmanuelle LAURENCERY) - BOURG F. (ayant donné pouvoir à Emilien COHAS) - MAZET Mathilde (ayant donné pouvoir à Célestin MOREL).

**ABSENT NON EXCUSE :** Monsieur Cédric DERORY

**SECRETAIRE :** Madame Jacqueline CHARRETIER

### **1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 avril 2025 :**

Approuvé à l'unanimité

### **2. Délibération n° 18-2025 : Subventions aux associations**

M. le Maire fait état des demandes de subventions.

Il rappelle la somme de 1600 € budgétisée au compte 65748 pour l'année 2025 et propose de modifier les sommes par rapport à l'an dernier.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les subventions suivantes :**

<b>Associations</b>	<b>Signature de la charte</b>	<b>Montant</b>
AIDE ALIMENTAIRE (croix rouge)	12 octobre 2022	70 €
AMICALE POMPIERS ST MARTIN LA SAUVETE	14 novembre 2022	50 €
ACTIV 'AGE	25 octobre 2022	30 €
CLUB 3ème AGE	14 octobre 2022	80 €
MARPA ST MARTIN LA SAUVETE Association « Les heures joyeuses »	9 novembre 2022	60 €
PERE NOEL DU LUNDI	11 octobre 2022	50 €
SOU DES ECOLES	20 novembre 2022	800 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 140 €</b>

### **3. Délibération n° 19-2025 : Fixation du prix du repas à la cantine**

#### **8.1 Enseignement**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le prix du repas de la cantine avait été fixé à 4.65 € pour l'année scolaire 2024/2025.

Suite à la rencontre avec l'IME du château d'Aix et les commissions écoles des trois communes, le prix du repas sera facturé 4.60 euros. Il faudra rajouter l'achat du pain et les assaisonnements. En conséquence, il est proposé de fixer le prix du repas à 4.75 €

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**FIXE le prix du repas de la cantine à 4.75 € à compter de la rentrée scolaire 2025-2026.**

#### **4. Délibération n° 20-2025 : Convention relative à la restauration scolaire**

##### **8.1 Enseignement**

Monsieur le Maire présente la convention relative à la restauration scolaire avec l'association IME Le Château d'Aix à compter de la rentrée scolaire 2025/2026 pour une durée de 3 ans.

Considérant que la livraison des repas est conforme, Monsieur le Maire propose de renouveler la convention

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 10 voix pour :**

- approuve la convention relative à la restauration scolaire avec l'IME Le Château d'Aix à compter de la rentrée scolaire 2025-2026
- autorise Monsieur le Maire à la signer

#### **5. Délibération n° 21-2025 : Approbation règlement cantine**

##### **8.1 Enseignement**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le règlement de la cantine pour l'année scolaire 2025-2026.

Il explique également qu'il y a lieu de le modifier afin d'assurer le bon fonctionnement de celle-ci. Il donne alors lecture du règlement préparé par les membres de la commission école.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le règlement modifié de la cantine pour l'année scolaire 2025-2026

#### **6. Délibération n° 22-2025 : Acquisition d'un container de transport de repas**

##### **7.5 Subventions**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le transport des repas de cantine entre le Château d'Aix et l'école d'Ailleux nécessite l'acquisition d'un container spécifique.

Lors de la dernière réunion de la commission cantine, il a été décidé que chaque commune du RPI achète un conteneur. La société JPM équipement a fait une proposition pour chaque commune.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- choisit le devis de l'entreprise JPM équipements pour l'acquisition d'un container de transport de repas pour un montant TTC de 228 euros soit 190 euros HT
- valide la demande de subvention dans le cadre du fonds de soutien aux communes de Loire Forez Agglomération

autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

#### **7. Délibération n° 23-2025 : Acquisition de petits matériels pour l'agent technique**

##### **7.5 Subventions**

Monsieur le Maire propose l'acquisition de petits matériels pour le service technique. La commission a demandé des devis pour les outils suivants : pelle, pioche, fourche, balai, râteau, binette, sécateur, brouette, arrosoir, manche et pelle à neige.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- choisit le devis de l'entreprise BRICOMARCHE pour l'acquisition du petit matériel pour un montant TTC de 329.04 euros soit 274.20 euros HT
- valide la demande de subvention dans le cadre du fonds de soutien aux communes de Loire Forez Agglomération

autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## **8. Délibération n° 20-2025 : Décision modificative de crédits n°1**

### **7.1 Finances locales**

Monsieur le Maire explique que le budget communal doit être modifié pour permettre la réalisation de plusieurs projets.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité autorise la décision modificative de crédits n°1 :**

Augmentation en recettes et en dépenses :

Projets	Compte	Dépenses	Compte	Recettes
LOGICIEL	2051	2 720.00 €	13251	1 360.00 €
DEBROUSSAILLEUSE	2157	1 029.00 €	13251	428.00 €
OUTILLAGE	2157	330.00 €	13251	137.00 €
CONTENEUR CANTINE	2157	228.00 €	13251	95.00 €
REFECTION VOIRIE	2151	2 400.00 €		
TAXE AMENAGEMENT			10226	3 368.00 €
SUBVENTION DEP SOLIDARITE 2025			1323	1 377.00 €
BATIMENT	2131	58.00 €		
<b>TOTAL</b>		<b>6 765.00 €</b>		<b>6 765.00 €</b>

La séance est levée à 20h35

La secrétaire de Séance  
Jacqueline CHARRETIER

Le Maire  
Alban FONTENILLE

